SCP Gérard FONFREDE et Arnaud MARTINEZ
Huissiers de Justice
Associés
60 rue Jean Jaurès - 94 Champigny-S/Marne

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

SECOND
ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE TROIS OCTOBRE

Commis par ordonnance au pied de requête rendue le 23 septembre 2014 par Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL à l'effet de

> « Se rendre sur place aux fins de dresser un procès-verbal de description des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur BITAN et formant les lots 37 et 71 de la division de l'immeuble sis à MAISONS-ALFORT (Val de Marne), 79, avenue du Général de Gaulle et 5, avenue de la République,
>
> « Disons que l'huissier sera assisté d'un géomètre pour le métré et d'un contrôleur agréé chargé de rechercher dans les locaux la présence de plomb, d'amiante et de termites »

J'ai été saisi par courrier en date du 26 septembre 2014 adressé à mon étude par Maître Serge TACNET, avocat à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), 60, rue jean Jaurès, intervenant pour la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE ILE DE France.

En conséquence,

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour, à MAISONS-ALFORT (Val de Marne), 5, avenue de la République, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics et aux métrés nécessaires à la

mise en vente du bien, où étant à 17 heures 30, j'ai procédé aux constatations suivantes :

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

Sur place j'ai pu apprendre que le syndic de copropriété était la société HJS IMMOBILIER dont le siège est 59, rue Raspail à MAISONS-ALFORT.

Je me transporte ensuite au quatrième étage, porte 404.

Sur place j'ai rencontré Monsieur OGER, locataire à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission ; j'ai par ailleurs remis une copie de l'ordonnance au pied de requête susvisée à Monsieur OGER, ce dernier m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Monsieur OGER me précise qu'il occupe les lieux en vertu d'un bail d'habitation datant de février 2013 qu'il n'a pas été en mesure de me présenter.

Il me précise qu'il règle un loyer mensuel de mille cent cinquante-neuf €uros cinquante-deux (1 159,52) charges comprises dont quatre-vingt-dix (90,00) €uros de charge.

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Il se compose :

- En entrant d'une pièce à usage de salle de séjour dont le sol est en parquet, équipée de placards qui prend jour par une fenêtre et une porte-fenêtre.

- Attenante au séjour, une cuisine dont le sol est carrelé équipée d'un évier.

- Dans le séjour à droite, un dégagement dont le sol est recouvert de moquette, équipé de placards.

- Dans le dégagement, première porte droite, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau .

- Au fond du dégagement, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble vasque et d'une baignoire.

- Dans le dégagement, première porte gauche, une chambre à coucher dont le sol est en moquette, équipée de placards, et qui prend jour par une fenêtre.

- Dans le dégagement, deuxième porte gauche, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de moquette, équipée de placards et qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en bon état d'entretien.

Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente du bien.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ

SCP FONFREDE et MARTINEZ - Huissiers de Justice Associés - 90 Rue Jean Jaurès - 94 Champigny S/Marne